

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sarah-James Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/214e8220bfd5580ec3d699dd>

Date d'obtention : 2022-11-02 13:17:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Sexto est une méthode d'intervention qui permet de prendre en charge rapidement la victime et de faire des interventions adéquates qui aident au travail des policiers.

De plus, je retiens de ne jamais regarder les photos ou de chercher à voir ce qui a été divulgué puisque cela pourrait être considéré comme de la pornographie.

Je considère que cette méthode permet d'accompagner adéquatement les jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il faut confisquer le cellulaire sans regarder les images si nous avons des risques de croire qu'il y a de la pornographie.

Lorsqu'un adolescent se présente avec une situation de Sexto qui a lien avec l'école, il faut ouvrir la boîte à outils et commencer les étapes.

L'évaluation du jeune qui aurait propagé les images est tout aussi nécessaire à savoir si nous contactons immédiatement la police puisqu'il s'agit d'un acte de malveillance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Rester à l'affut et agir immédiatement puisque les sextos et la propagation d'images sont illégaux pour les mineurs.
- Ouvrir la trousse lorsqu'il y a un cas pour suivre les étapes.
- Confisquer le téléphone s'il y a des soupçons.
- Contacter la police selon l'étape conseillée dans la trousse.
- Remplir les documents avec attention
- Informer le personnel de l'école sur le fait qu'ils ne doivent en aucun cas chercher ou valider qu'une photo a bien été partagée.